

Mary Webb 416-866-4202  
[mary.webb@scotiabank.com](mailto:mary.webb@scotiabank.com)

Nathan Joshua 416-866-5338  
[nathan.joshua@scotiabank.com](mailto:nathan.joshua@scotiabank.com)

# Perspectives fiscales

## Budget du Québec 2012-2013

[Aperçu p. 1-3 >](#) [Arithmétique budgétaire p. 2-3 >](#) [Perspectives p. 3 >](#) [Mesures importantes p. 4-5 >](#) [Changements climatiques p. 6 >](#) [Épargne-retraite p. 6 >](#)

### Points saillants

Le Québec accroît l'avance déjà acquise sur son échéancier de réduction du déficit : le déficit de 3,3 G\$ prévu pour le budget de l'exercice financier 2011-2012 (l'EF12) a baissé de 0,5 G\$ (*graphique du bas*). L'on prévoit maintenant un déficit cumulatif d'un peu plus de 11 G\$ pour les EF10-EF13.

La croissance a ralenti au Québec en 2011 et 2012 mais la Province est encore dans la bonne voie pour atteindre son objectif d'un déficit de 1,5 G\$ pour l'EF13, puis l'équilibre budgétaire pour l'EF17. L'adoption d'une stratégie à moyen terme détaillée aide le Québec à réduire sensiblement son coût du service de la dette. En outre, le Québec recevra du gouvernement fédéral une aide transitoire de 2,2 G\$ au total pour les EF13 et EF14 au titre de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec (TVQ) avec la taxe sur les produits et services d'Ottawa, en janvier 2013.

Après l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la priorité du Québec reste la réduction de la dette. Pour la dette brute, qui devrait plafonner à 55,3 % du PIB provincial en mars 2013, la cible reste fixée à 45,0 % pour mars 2026. Pour ce qui est du déficit cumulatif, une mesure plus étroite de la dette, le plafond prévu pour ce mois-ci est de 35,2 % du PIB et la cible pour 2026 reste de 17 %. Pour faire face à ses engagements, la Province accélère encore l'accumulation de fonds dans son Fonds des générations, auquel elle prévoit pour l'EF13 un dépôt de 300 M\$ provenant de son surplus cumulatif du Fonds d'information sur le territoire.

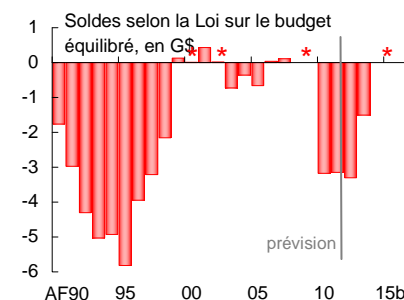
Y compris le Fonds de financement et Financement-Québec, Québec prévoit pour l'EF12 des emprunts totaux de 20 G\$, soit 9,5 G\$ de refinancement et, pour le préfinancement, un montant impressionnant de 4,4 G\$. Pour l'EF13, même en incluant le financement de la première moitié de 3 G\$ des liquidités de prévoyance proposées, Québec prévoit des emprunts de 15 G\$, mais aussi des préfinancements importants (*tableaux p. 3 et 5*).

### Aperçu

**Face au défi suscité par l'évolution rapide de l'économie mondiale**, le budget 2012-2013 du Québec identifie six thèmes. Le fardeau de la dette provinciale étant relativement lourd, c'est le contrôle serré des finances publiques qui vient en tête de liste. Les cinq autres priorités illustrent l'ampleur des initiatives politiques du gouvernement, allant du développement des compétences des travailleurs et du secteur des affaires à des projets ambitieux d'aménagement des ressources, d'affirmation du leadership en matière d'environnement, de soins pour la population grandissante des personnes âgées et d'élargissement des options d'épargne-retraite disponibles.

**Toutefois, les ressources que prévoit le budget ne sont pas illimitées.** Aussi, les mesures annoncées sont-elles étalées sur plusieurs années et apportent-elles un élargissement d'initiatives déjà annoncées. Un nouvel élément important, le second *Plan d'action sur les changements climatiques*, prévoit une nouvelle source de revenu : le produit de la vente aux enchères de droits d'émission de carbone dans le cadre d'un système de plafonnement et d'échange qui débiterait en 2013 (*encadré, p. 6*). Le coût des nouvelles initiatives du budget atteint un total modeste de 211 M\$ pour l'EF13 et d'un peu plus de 300 M\$ chacun pour l'EF14 et l'EF15; ces montants pourront provenir chaque année d'économies annuelles de plus de 400 M\$ prévues sur le service de la dette. Le gouvernement ajoute que des mesures non encore identifiées totalisant 0,3 G\$ pour l'EF13 et 1,0 G\$ pour l'EF14 devront attendre que le budget soit équilibré en EF15, et que les prévisions à plus long terme montrent qu'un total annuel de 875 M\$ devra être comblé pour les EF15 à EF17. Les consommateurs et les entreprises du Québec ont appris avec satisfaction que ce budget ne prévoit aucune augmentation importante des impôts, après la hausse de 1 % de la taxe de vente du Québec en 2011 et 2012 et l'augmentation de 9,9 % à 10,8 % du taux de cotisation au Régime de rentes du Québec, de 2012 à 2017.

### Équilibres budgétaires au Québec



\*Surplus de 7 M\$ et 22 M\$ en EF00 et EF02, et solde nul en EF08, EF09 et EF14 à EF17.  
 Source : Finances Québec

**Les estimations du budget sont prudentes, ce qui devrait faciliter l'atteinte des objectifs.** La croissance réelle du PIB du Québec, qui n'a atteint que 1,5 % en moyenne en 2011 et 2012, devrait être de l'ordre de 2,0 % de 2013 à 2016.

## Perspectives fiscales

Depuis la mise à jour de Québec au milieu de l'année, la réserve pour éventualités a été ramenée à 300 M\$ pour l'EF12 et augmentée de 100 M\$ à 300 M\$ et 200 M\$ respectivement pour l'EF13 et l'EF14.

**Pour l'EF12, la réduction de 0,5 G\$ du déficit prévu** provient d'une réduction de 342 M\$ prévue sur les frais d'intérêt, d'une augmentation des transferts fédéraux et d'une légère amélioration des recettes propres. Pour l'EF12, Québec prévoit une réduction des impôts encaissés due à une baisse du produit des taxes à la consommation, reflétant un ralentissement de la consommation.

**Pour l'EF13, Québec prévoit une amélioration plus substantielle de 6,1 % des revenus.** Les transferts fédéraux comprendront en janvier 2013 une somme de 733 M\$ représentant la première des deux tranches de l'aide fédérale pour la taxe de vente; un an plus tard, la seconde tranche de 1,47 G\$ s'ajoutera aux recettes de l'EF14. Pour les deux prochaines années, la Province envisage avec optimisme le produit des droits miniers et des redevances forestières, qu'elle évalue à 1,25 G\$ pour l'EF13, comparativement à 681 M\$ en moyenne pour la période allant de l'EF07 à l'EF10 (*graphique, p. 6*).

**Le Québec compte aussi sur la lutte contre l'évasion fiscale pour améliorer les recettes :** le gouvernement précise qu'un investissement de 1 \$ dans cette lutte rapporte 10 \$. Il s'attend à ce que les ressources additionnelles de Revenu Québec et sa transformation en agence l'aident à atteindre la cible ambitieuse de 705 M\$ de revenus additionnels provenant de cette source, adoptée pour l'EF12. Cette somme s'ajoute aux 2,27 G\$ que devraient produire, selon les prévisions, les recouvrements d'impôt normaux. Pour les EF13 et EF14, les cibles de revenus additionnels provenant de la lutte contre l'évasion fiscale se chiffrent respectivement à 1,08 G\$ et 1,4 G\$.

**Après le coup de frein dans la progression des dépenses consolidées affectées aux programmes,** qui passera de plus de 5,5 % pour l'EF09 et l'EF10 à 3,5 % pour l'EF11 et l'EF12, Québec veut réduire les augmentations annuelles à 2,2 % pour l'EF13 à l'EF15, puis à 3,0 % pour les EF16 et EF17. Cette enveloppe comprend des hausses de dépenses annuelles de 5 % pour la santé. Pour les entreprises telles qu'Hydro-Québec, les sommes épargnées devraient atteindre 272 M\$ pour l'EF12 – soit 32 M\$ de plus que selon le plan – et la cible pour l'EF14 est de 530 M\$.

**La croissance de la cohorte des aînés est une priorité.** Le *Plan d'action Vieillir chez soi 2012-2017* investira 2,7 G\$ sur cinq ans; il privilégiera le développement des services à domicile et les facilités de logement non institutionnelles. Comme la participation des personnes de plus de 55 ans au marché du travail est moins élevée qu'ailleurs au Canada, le Québec augmente son action pour inciter les personnes âgées à continuer de travailler. La stratégie du Québec, qui s'inspire du Régime de pension agréé collectif d'Ottawa

### Arithmétique budgétaire du Québec

Base : Fonds généraux\*  
en M\$ sauf indication contraire

	AF12		AF13
	Budget	Mise à jour	Budget
Recettes fiscales	43 615	43 685	46 707
Ressources naturelles	257	366	357
Entreprises du gouvernement	4 790	4 764	4 895
Autres revenus autonomes	1 674	1 549	1 639
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>50 336</b>	<b>50 364</b>	<b>53 598</b>
Transferts fédéraux	15 039	15 175	15 797
<b>Total des revenus</b>	<b>65 375</b>	<b>65 539</b>	<b>69 395</b>
Dépenses de programmes	61 284	61 384	62 642
Service de la dette	7 794	7 452	8 237
<b>Dépenses totales</b>	<b>69 078</b>	<b>68 836</b>	<b>70 879</b>
Entités consolidées*	1 143	1 145	1 195
Provision pour éventualités	-300	-300	-300
<b>Solde avant les transferts</b>	<b>-2 860</b>	<b>-2 452</b>	<b>-589</b>
Revenus destinés au Fonds des générations	-940	-848	-911
<b>Solde selon la Loi sur le budget équilibré</b>	<b>-3 800</b>	<b>-3 300</b>	<b>-1 500</b>
<b>Programme d'emprunts</b>	<b>17 355</b>	<b>20 148</b>	<b>14 950</b>
Pour : Fonds général	9 355	13 397	5 850
Fonds de financement	4 500	3 360	5 100
Financement-Québec	3 500	3 391	4 000
Dont : Total des refinancements	9 206	9 544	7 639
<b>Postes pour mémoire (%)</b>			
Revenus autonomes / PIB	15,1	15,1	15,5
Dépenses de programmes / PIB	18,3	18,4	18,1
Solde budgétaire / PIB	-1,1	-1,0	-0,4
Service de la dette / Revenus	11,9	11,4	11,9
<b>Variation annuelle (%)</b>			
Recettes fiscales	8,1	8,2	6,9
Total des revenus autonomes	6,6	6,6	6,5
Transferts fédéraux	-2,5	-1,6	5,0
Total des revenus	4,3	4,6	6,1
Dépenses totales	2,9	2,5	2,6
Dépenses de programmes	1,9	2,0	2,2

\* Les entités consolidées comprennent les fonds et agences à vocation particulière, les réseaux Santé/Éducation/Services sociaux et le Fonds des générations, qui ne font pas partie du Fonds général. Source : Finances Québec; Statistique Canada; prévisions pour le PIB nominal : Scotia Économie

### Le Fonds des générations du Québec



\* Valeur comptable. \*\* Inclut les redevances sur l'eau et l'énergie, les revenus de placement et les autres dépôts. Source : Finances Québec

## Perspectives fiscales

en créant des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) en 2013 se démarque en imposant l'inscription des employés des entreprises sans caisse de retraite (encadré p. 6).

**Après avoir relevé ses redevances sur les mines, l'eau et le gaz de schiste**, le Québec envisage de prendre des participations dans les projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière; il veut promouvoir le traitement du minerai et réviser son barème des redevances sur les permis, les baux et la production d'hydrocarbures. Relativement au *Plan Nord*, il propose d'entreprendre, après la première année d'un plan quinquennal, des études de faisabilité sur un gazoduc vers la Côte-Nord, ainsi que sur le transport d'électricité de la centrale La Grande au Nunavik, et sur un chemin de fer reliant à Sept-Îles les installations minières de la fosse du Labrador. Pour les entreprises de fabrication et les PME, le budget prévoit, parmi de nouveaux soutiens, une aide pour l'intégration des technologies de l'information.

**Le Plan québécois des infrastructures** prévoit des investissements de 44,2 G\$ pour l'EF12 à l'EF16, plus des financements de près de 11 G\$ fournis par des partenaires. L'écart touchant la préservation des actifs ne sera maintenant comblé qu'à l'EF23, mais les immobilisations nouvelles dans le cadre du *Plan* devraient plafonner à 9,8 G\$ dans l'EF13, plus des investissements de 2 G\$ provenant des ministères, organismes et entreprises d'État, notamment, Hydro-Québec, dont les investissements atteindront 5,0 G\$.

**Selon les prévisions de la Province, pour l'EF12, la dette brute augmentera de 10,3 G\$,** dont les projets d'investissement absorberont une tranche substantielle de 5,8 G\$. Le dépôt de 848 M\$ prévu au Fonds des générations pour l'EF12 les compensera en partie. La valeur comptable du Fonds des générations et sa valeur marchande devraient être proches de 4,3 G\$ ce mois-ci; en mars 2017, l'actif du Fonds devrait dépasser 12,5 G\$, et produire des revenus de placement annuels sensiblement supérieurs à 0,5 G\$.

**Le Québec veut augmenter sa liquidité prudentielle.** Il empruntera, au cours de l'EF13 et de l'EF14 respectivement, des sommes de 3 G\$ pour les verser au Fonds d'amortissement du Québec, qui les investira en titres à court terme d'État très liquides tels que des bons du Trésor fédéraux. Ces avoirs liquides, qui représenteront à l'avenir environ le tiers des emprunts annuels de la Province, lui permettront de faire face à ses obligations financières en cas de bouleversement important des marchés financiers. Le gouvernement fédéral emprunte actuellement 35 G\$ sur trois ans à des fins de liquidité prudentielle et l'Ontario a aussi augmenté ses liquidités. En mars 2011, le Fonds d'investissement du Québec disposait de 5,9 G\$, dont 4,7 G\$ d'obligations émises ou garanties par le Québec.

**La persistance des taux d'intérêt historiquement faibles liée aux inégalités de la reprise mondiale** a permis aux gouvernements, y compris celui du Québec, d'épargner substantiellement sur le service de la dette et elle a accru leur marge de manœuvre pour financer les programmes. À l'avenir, et surtout au cours des EF15 et EF17, les échéances étant sensiblement plus lointaines, le Québec devrait maintenir ses activités de préfinancement. La faiblesse des taux d'intérêt a compliqué la gestion des placements mais le rendement estimatif de 4,0 % du Fonds des générations pour l'EF12 est égal au coût des emprunts; le rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite est presque aussi élevé.

### Perspectives

**Le budget précise que le Québec a franchi plus de la moitié du chemin à parcourir pour retrouver l'équilibre budgétaire.** Mais le défi persiste et le gouvernement le sait. Il veut le relever en élargissant les assises économiques du Québec avec des initiatives telles que le Plan Nord; celles-ci sont bien accueillies mais, en plus de leurs avantages substantiels, elles comportent des risques et leur rendement pourrait dans bien des cas, comme avec les placements en actions, ne se concrétiser qu'à plus long terme. Sous bien des aspects, la stratégie de redressement fiscal du Québec est prudente, notamment avec les multiples approches adoptées pour étancher l'encre rouge, mais la vaste plateforme de soutien des entreprises pourra s'avérer difficile à entretenir dans le contexte d'une population vieillissante.

### Arithmétique budgétaire consolidée du Québec en M\$ sauf indication contraire

	AF12	AF13	AF14
	Rev.	Budget	Budget
Fonds général	65 539	69 395	72 524
Fonds particuliers *	8 168	8 882	10 018
Fonds des générations	848	911	1 041
Réseaux Santé, Services sociaux, Éducation	35 786	37 303	38 746
Autre (y compris ajustements de consolidation)**	-23 984	-25 763	-27 548
<b>Revenu consolidé</b>	<b>86 357</b>	<b>90 728</b>	<b>94 781</b>
Fonds général	61 384	62 642	63 751
Fonds spéciaux *	6 503	7 350	8 265
Réseaux Santé, Services sociaux, Éducation	35 066	36 659	37 989
Autre (y compris ajustements de consolidation)**	-23 935	-26 018	-27 608
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>79 018</b>	<b>80 633</b>	<b>82 397</b>
Service de la dette	9 491	10 384	11 143
<b>Total des dépenses</b>	<b>88 509</b>	<b>91 017</b>	<b>93 540</b>
Provision pour éventualités	300	300	200
<b>Surplus/Déficit</b>	<b>-2 452</b>	<b>-589</b>	<b>1 041</b>
Transfert au Fonds des générations	-848	-911	-1 041
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-3 300</b>	<b>-1 500</b>	<b>0</b>
Opérations non budgétaires	-4 842	-3 831	-3 436
<b>Besoins financiers nets</b>	<b>-7 294</b>	<b>-4 420</b>	<b>-2 395</b>
<i>Variation annuelle (%)</i>			
Total des revenus	4,2	5,1	4,5
Dépenses de programmes	3,5	2,0	2,2
Total des dépenses	3,8	2,8	2,8

\* Inclut FINESS, FORT, Fonds Vert et autres. \*\* Élimination des opérations et reclassement entre organismes. Source : Finances Québec

## Mesures budgétaires importantes et évolution des politiques

### Revenus

Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers ne changent pas mais plusieurs crédits d'impôt sont améliorés. Pour inciter les titulaires d'un diplôme universitaire à travailler dans une région d'exploitation de ressources naturelles éloignée, le plafond cumulatif du crédit d'impôt non remboursable pouvant atteindre 3 000 \$ par an est porté de 8 000 \$ à 10 000 \$. Pour les personnes âgées, les crédits d'impôts remboursables sont aussi haussés pour les services à domicile et pour l'achat ou la location de matériel leur permettant de rester chez eux. Pour les fiducies entre vifs, le taux d'imposition est porté à 24 %, le taux le plus élevé exigible pour les particuliers.

Les taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ne changent pas non plus mais cet impôt comporte certains crédits et déductions nouveaux, améliorés ou prorogés. Les cotisations de l'employeur au Fonds des services de santé pour les travailleurs de 65 ans et plus vont baisser d'un montant pouvant atteindre 400 \$ en 2013, 500 \$ l'année suivante, 800 \$ en 2015 et 1 000 \$ pour chaque année subséquente. L'employeur qui offre un service de transport en commun pour les travailleurs résidant hors de la ville peut désormais déduire 100 % des frais d'établissement et d'exploitation connexes. Lors d'un premier appel public à l'épargne, un crédit d'impôt remboursable égal à 30 % des frais d'émission sera adopté. Le mécanisme de report de l'impôt sur les ristournes des coopératives, qui devait expirer à la fin de 2012, est reconduit pour dix ans.

**Entreprises de services financiers** : Pour encourager les nouvelles entreprises, un crédit d'impôt remboursable égal à 30 % des salaires admissibles, plafonné à 30 000 \$ par employé et par an, est prévu. Un spécialiste étranger embauché par une société de services financiers admissible pourra bénéficier d'un congé fiscal de cinq ans. Un crédit d'impôt remboursable égal à 40 % des dépenses admissibles, à concurrence de 150 000 \$ par an, sera aussi offert aux nouvelles entreprises.

**Entreprises de fabrication et exploitations minières et forestières** : Le crédit d'impôt remboursable au titre de la formation de la main-d'œuvre est reconduit jusqu'à la fin de 2015. Les entreprises de fabrication qui étendent leur rayonnement commercial au-delà des frontières du Québec peuvent bénéficier jusqu'en 2015 d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 30 % des dépenses de certification admissibles, à concurrence d'un plafond cumulatif de 45 000 \$. Le crédit d'impôt pour investissements en matériel de fabrication ou de traitement s'applique désormais aussi aux activités de fonderie et d'affinage du minerai et à l'hydrometallurgie.

**Pour les sociétés du secteur des ressources** qui ne font aucun aménagement pour l'exploitation de ressources minérales, pétrolières ou gazières, le crédit d'impôt pour les dépenses d'exploitation minière admissibles baissera de 10 points centésimaux dans le cas des dépenses engagées après décembre 2013, et le crédit d'impôt pour les dépenses liées à d'autres ressources naturelles, telles que la pierre taillée, baissera de cinq points centésimaux. Le taux ne change pas pour les dépenses admissibles liées à l'énergie renouvelable ou à l'épargne d'énergie.

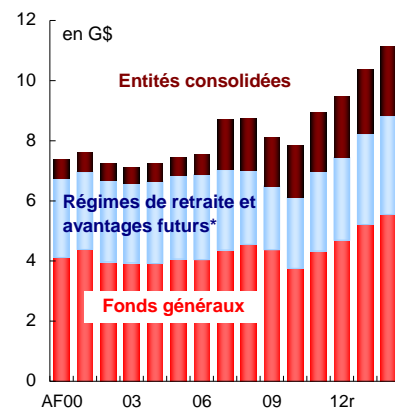
**Pour les frais de rénovation d'hôtel admissibles** hors de Montréal et de la ville de Québec, un crédit d'impôt de 25 % est offert jusqu'en 2015. Pour les projets touristiques innovateurs, le gouvernement pourra offrir des prêts ou des garanties de prêts. Certains crédits d'impôt pour les activités cinématographiques, théâtrales ou multimédias ont été améliorés.

**Un nouveau régime de redevances forestières** sera mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2013; les redevances forestières seront doublées, passant de quelque 111 M\$ pour l'EF12 à 282 M\$ pour l'EF17; la Province investira plus de 0,5 G\$ par an dans la sylviculture et autres programmes d'entretien de la forêt.

**En prévision de l'intérêt que pourra manifester le secteur, les permis d'exploration pour le gaz et le pétrole** seront désormais mis aux enchères; les frais annuels sur les permis existants seront portés de 1 M\$ actuellement à 5 M\$ pour l'EF15. Les taux de 5 % à 12 % prévus par l'actuel barème des redevances sur la production terrestre de pétrole sont immédiatement remplacés par des taux allant de 5 % à un peu moins de 40 %.

**Le Québec exprime encore des réserves à plusieurs égards touchant les transferts fédéraux.** Depuis l'EF09, le Québec estime que le plafond fixé par Ottawa pour le total annuel du fonds de péréquation a privé ce programme de près de 15 G\$, ce qui correspond à un montant de l'ordre de 85 \$ par habitant pour le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, de 195 \$ pour le Québec et de 326 \$ pour la Nouvelle-Écosse. Le plafond égal à la capacité fiscale moyenne par habitant des provinces bénéficiaires adopté pour les versements de péréquation est lourd aussi pour le Québec, comme l'est également le remplacement du TCS par un montant par habitant uniforme pour toutes les provinces. Le Québec désire aussi faire de la protection sur les transferts totaux du gouvernement fédéral un élément intégral des transferts au lieu d'un élément revu annuellement. Ces paiements couvrant les EF11 à EF13 garantissent qu'aucune province ne risque de voir ses transferts importants baisser d'une année à l'autre. Dans le cadre de ce programme, le Québec a reçu 369 M\$ pour l'EF12 et 362 M\$ pour l'EF13.

### Service de la dette du Québec



\* Intérêt sur obligations actuarielles moins revenu de placement du Fonds de consolidation des régimes de retraite. Source : Finances Québec

**Mesures budgétaires importantes et évolution des politiques — suite**

**Dépenses**

**Le Québec renouvelle son appui pour la formation des travailleurs;** il affecte un investissement de 361 M\$ sur trois ans à la Commission des partenaires du marché du travail dans le but de populariser une culture de perfectionnement des compétences, ainsi que de formation continue, dans toute la province. Il réserve aussi 60 M\$ pour l'amélioration d'installations spécialisées et le renforcement des ressources en formation disponibles. Il propose la création d'un nouveau centre régional de formation pour les métiers de la construction. Enfin, une aide de 27 M\$ est prévue pour accélérer l'intégration des travailleurs immigrants dans l'effectif de la main-d'œuvre.

**Personnes âgées :** La Province présentera prochainement un plan détaillé pour encourager les personnes de 55 ans et plus à rejoindre l'effectif des travailleurs actifs. Ce plan reprend l'essentiel des recommandations de la Commission Demers de septembre dernier, qui visait aussi l'amélioration de l'« autosuffisance financière » des retraités.

**Ressources Québec,** une nouvelle filiale d'Investissement Québec, aura le mandat de gérer des placements participatifs dans les secteurs de l'exploitation minière, pétrolière et gazière. Pour le territoire couvert par le Plan Nord, l'objectif pour les placements participatifs augmente de 0,5 G\$ à 1,0 G\$; pour les autres régions, une somme complémentaire de 0,5 G\$ est aussi prévue. En échange de participations dans les futures exploitations, la Province améliorera les crédits d'impôt au titre de l'exploration souterraine. Par ailleurs, 100 M\$ sur cinq ans seront affectés à des entreprises d'exploration en partenariat avec le secteur privé, et les activités d'exploration de SOQUEM seront doublées.

Le **Fonds Valorisation Bois** sera créé avec une enveloppe d'investissement de 170 M\$ qui permettra à la Province de prendre des participations minoritaires dans des entreprises de produits forestiers présentant un bon potentiel, surtout sur le plan de la transformation secondaire ou tertiaire. Par ailleurs, Québec investira près de 30 M\$ pour promouvoir l'utilisation du bois dans la construction.

Le **Développement régional** recevra un soutien complémentaire de 300 M\$ étalés sur cinq ans pour organiser 21 conférences régionales de représentants élus chargées de préparer des plans d'aménagement quinquennaux, ainsi que 361 M\$ pour des centres locaux de développement chargés d'encourager l'entrepreneuriat. Le Fonds d'initiatives autochtones sera renouvelé pour cinq ans et son financement sera porté à 135 M\$.

**Pour les infrastructures,** la Province poursuit l'élaboration d'une approche plus rationnelle de la gestion à long terme des immobilisations. L'année dernière, le gouvernement a présenté ses cibles d'investissement annuel jusqu'en EF26. Pour les cinq prochaines années, une somme de 125 M\$ est réservée pour un éventail de projets liés au 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.

**Logements sociaux et communautaires, logements abordables :** Le gouvernement, qui a déjà créé 22 000 unités depuis 2004-2005, prévoit 13 000 nouvelles unités d'ici 2017.

**En prévision d'ajustements salariaux éventuels,** une réserve de 142 M\$ sera constituée à partir de l'EF13 pour couvrir une amélioration éventuelle des paramètres de rémunération des employés des secteurs public et parapublic, à la suite de l'amélioration de la performance économique en 2010. Cette réserve sera révisée à la lumière des données économiques de 2010 et de 2011 qui seront publiées l'automne prochain.

**Programme de financement du Québec**  
en M\$

	AF12p	AF13p	AF14p
<b>Fonds général : Besoins de financement nets*</b>	6 124	2 732	297
Remboursement des emprunts	7 034	4 519	4 476
Variation de l'encaisse	-4 518	-4 401	-
Dépôts : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	1 000	-	-
Fonds d'amortissement : Cotisations additionnelles	-	3 000	3 000
Préfinancement	4 401	-	-
Autre	-644	-	-
<b>Sous-total : Fonds général</b>	<b>13 397</b>	<b>5 850</b>	<b>7 773</b>
<b>Fonds de financement**</b>	<b>3 360</b>	<b>5 100</b>	<b>4 500</b>
Dont : remboursement des emprunts	548	1 254	1 251
<b>Financement-Québec***</b>	<b>3 391</b>	<b>4 000</b>	<b>5 500</b>
Dont : remboursement des emprunts	1 962	1 866	3 722
<b>Total</b>	<b>20 148</b>	<b>14 950</b>	<b>17 773</b>
Dont : remboursement des emprunts	9 544	7 639	9 449

\* Écriture négative : source de financement; écriture positive : besoin de financement. \*\* Le Fonds de financement fait des prêts aux entités consolidées et aux entreprises gouvernementales. \*\*\* Financement-Québec, une société d'État, emprunte en son propre nom pour financer les besoins d'investissements en immobilisations des institutions de santé et d'éducation. Source : Finances Québec

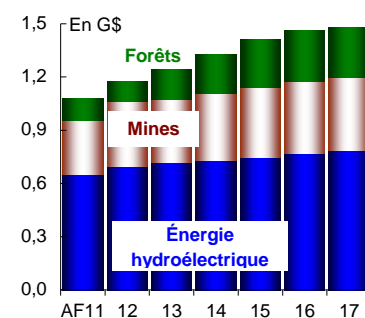
**Le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 et proposition d'un marché du carbone pour le Québec**

Pour faire suite au **Plan d'action 2006-2012**, un **second Plan d'action sur les changements climatiques**, qui doit être déposé prochainement, reflète l'objectif ambitieux de la Province de réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à 20 % de moins qu'en 1990. La Province, qui jouit d'abondantes sources d'hydroélectricité, a affiché en 2009 – la dernière année pour laquelle les données sont disponibles – des émissions de GES inférieures à 2,5 % de la référence de 1990 (l'activité industrielle avait baissé cette année-là à cause de la récession mondiale). Le **Plan 2013-2020** prévoira des investissements proches de 2,7 G\$, dont 1,5 G\$ pour le transport en commun et le transport alternatif, ainsi que 0,6 G\$ pour les entreprises. Contrairement aux émissions de GES du secteur industriel, qui ont baissé de 25 % entre 1990 et 2009, les émissions du secteur du transport au Québec ont augmenté de près de 30 % et représentaient plus de 43 % des émissions totales en 2009. Des investissements additionnels de 0,1 G\$ comprendront une aide pour l'établissement de ceintures vertes à Montréal et à Québec.

**Le Québec a annoncé son intention d'instituer un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES** en décembre 2011, en collaboration avec la *Western Climate Initiative*. Les entreprises devront disposer de droits d'émission dont certains seront attribués gratuitement et d'autres achetés aux enchères. À partir de l'EF13, quatre enchères de droits par an apporteront, selon les calculs, un total de 2,4 G\$ au **Plan d'action sur les changements climatiques**. Par ailleurs, le droit sur les carburants et carburants fossiles, qui est prolongé de septembre à décembre 2014, devrait rapporter 220 M\$ pendant les premières années du *Plan*.

**Le maintien de droits d'émission de GES sera obligatoire dès 2013** pour les émetteurs industriels importants et pour le secteur de l'énergie, et à partir de 2015 pour la consommation de carburant fossile dans le secteur du transport et de la construction. Le prix initial de ces droits est estimé à 10 \$ par tonne d'équivalent bioxyde de carbone; ce prix devrait augmenter parallèlement à la croissance économique, au fur et à mesure que la Province réduira d'année en année les attributions de droits gratuits.

**Perspectives de redevances brutes sur les ressources naturelles du Québec**



\* Exclut le bénéfice d'Hydro-Québec  
Source : Finances Québec

**Initiatives pour l'épargne-retraite**

**Régimes de retraite à prestations déterminées :** En 2011, le coefficient de solvabilité de 72 % de ces régimes était inférieur à 80 %, soit près du plafond de 75 % en 2008 et largement au-dessus des 12 % de 2007. La Province maintient ses appuis, notamment en prolongeant de nouveau à 10 ans la période d'amortissement, qui est normalement de cinq ans, pour les lacunes de solvabilité déclarées à la fin des années 2011 et 2012. À un niveau plus général, un comité d'experts a été chargé de réétudier tout le système des retraites du Québec à la lumière des nouvelles réalités démographiques et économiques. Un comité technique doit évaluer de nouveaux types de régimes, tels que les régimes de retraite à prestations ciblées. Par ailleurs, un comité a été établi pour étudier des changements éventuels aux régimes à prestations déterminées des municipalités pour en stabiliser le financement. Ces trois groupes devraient présenter leurs rapports en 2012.

**Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic :** Les taux de cotisations ont progressivement monté. Ils sont passés de 5,35 % en 2004 à 8,94 % en 2012 pour les employés du secteur public et de 4,5 % à 12,3 % pour les cadres. Dans le cas de ce dernier régime, les critères d'admissibilité ont été resserrés : cinq années de service de plus sont requises pour donner droit à toutes les prestations, et la réduction des prestations en cas de retraite anticipée a été augmentée.

**Régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER) :** Ces régimes annoncés il y a un an ciblent les deux millions de travailleurs du Québec qui n'ont pas accès à un régime chez un employeur. Dès ce printemps, des dispositions législatives alignées sur celles de la loi fédérale régissant les régimes de pension agréés collectifs permettront le lancement des RVER en janvier 2013. Les entreprises ayant au moins cinq employés admissibles qui n'offrent pas de régime de retraite devront, à partir de janvier 2015, inscrire leurs employés à un RVER. Les employés ne sont pas obligés de cotiser; les régimes seront administrés par des tiers et les employés pourront se prévaloir d'un droit de dérogation.

**Comme dans le cas des REER, les cotisations versées à un RVER pourront être déduites du revenu imposable.** Pour les travailleurs, le taux de cotisation suggéré est de 4,0 %; il passera progressivement de 2 % à la fin de 2015 à 3 % l'année suivante et à 4 % par la suite. Si l'employeur décide de verser lui-même des cotisations aux RVER de ses employés, celles-ci seront immobilisées jusqu'à ce que l'employé atteigne l'âge de 55 ans.

**Études économiques Scotia**

Scotia Plaza, 40, rue King Ouest, 63<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) Canada M5H 1H1  
Tél. : 416-866-6253 Téléc. : 416-866-2829  
Courriel : [scotia.economics@scotiabank.com](mailto:scotia.economics@scotiabank.com)

Le présent document a été préparé par Études économiques Scotia, comme ressource pour les clients de la Banque Scotia. Les opinions, les estimations et les projections contenues dans le présent document sont les nôtres à la date de ce dernier et sont sujettes à changement sans préavis. Les renseignements et les opinions présents dans ce document sont tirés de sources considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée concernant leur exactitude et leur exhaustivité. Ni la Banque Scotia ni ses sociétés affiliées n'acceptent de responsabilité en cas de pertes résultant de l'utilisation du présent document ou de son contenu.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse. Utilisée sous licence, s'il y a lieu.